



COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL N°9

Réunion du 14 octobre 2024 à 18 h à Veauville les Baons

Membres présents

Régis BETHENCOURT, Nourredine BOUCHLAGHEM, Philippe DAJON, Madani FERHATI, Jean-Yves JULIEN, Jean-Claude LEROY, Jean LIBERGE, Antoine LOUET, Denis PREVEL.

Absents excusés : Mme Charlotte CANU, MM Alexis BELHACHE, Mickaël BUNEL, Patrick COQUELET, Issa COULIBALY, Laurent DURECU.

Participent à la réunion : Mme Annaëlle VIVET et M Lionel CHANDELIER.

Embauche de Pierre Tavelet en CDI (35 heures) à dater du 1^{er} Décembre 2024.

Le comité de direction se prononce favorablement à l'unanimité pour le passage en CDI de M.Tavelet.

Validation d'Ententes

A l'exception de l'entente US des Falaises –Olympia'caux en U15 qui sera effective en seconde Phase, toutes les autres ententes enregistrées à la date du 14 octobre sont validées par le comité directeur.

Préparation de l'AG de Criquetot l'Esneval

17h15 début de l'émargement des clubs

Pour enregistrer les clubs, 7 accesseurs MM Dumoulin Rémy, Lansoy François, Lecornu Pierre, Lefevre Dominique, Dajon Philippe, Demarre Gérard et Prevel Denis.

Début de l'AG à 18h45

Définition de l'ordre du jour :

1. Accueil et mots de bienvenue de Mr Jean-Yves Julien, Président du DFSM.
2. Présentation des comptes de résultat par Mr Ménard Hervé, expert-comptable.
3. Intervention du cabinet Burette, Commissaire Aux Comptes.
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 30/06/2024.
5. Affectation des résultats.
6. Lecture et approbation du budget 2024/2025.
7. Renouvellement du Commissaire Aux Comptes.
8. Modification des statuts.
9. Point sur les différents travaux.
10. Point sur l'audit financier.
11. Clôture de l'assemblée par Président.

Le comité de direction valide la nomination de M. Joakim Evaristo en qualité d'instructeur pour la commission des règlements et contentieux.

les décisions ci-dessus du Comité Directeur sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'appel, **dans un délai de sept jours**, à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Le Président du DFSM

Le Secrétaire Général

M JULIEN Jean-Yves



M LEROY Jean-Claude

